



Téléphone : 03 23 09 61 51
Télécopie : 03 23 09 60 06

MAIRIE DE HOLNON
02760

03 juillet 2023

HOLNON, le

Le Maire d'HOLNON (Aisne)

A Direction Départementale des Territoires
50 Boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement - Refus d'accusé réception de la demande.

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-dessous les éléments en réponse à votre courrier du 19 juin 2023 :
Ref : AFL/AL- Dossier n° AE-2023-01

Questions / réponses :

Q1 : Il est indiqué que le futur bassin s'étend sur la parcelle ZK n°39. Or cette parcelle n'existe pas. De plus, il est fourni, en annexe 8, les justificatifs de la propriété de la parcelle n°56. Ces informations sont à mettre en cohérence.

Réponse :

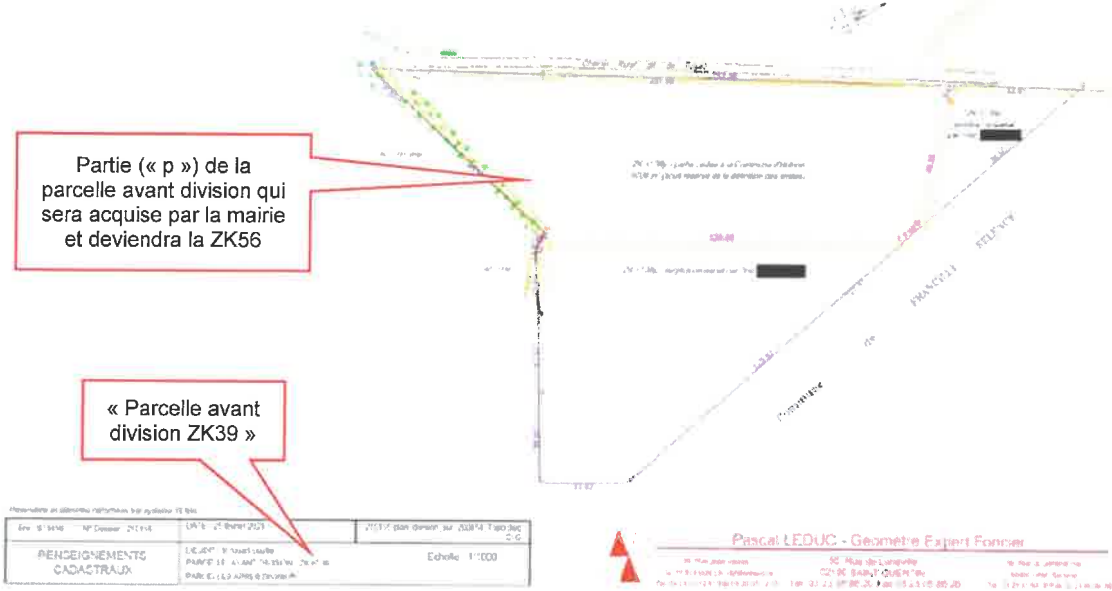
- La mairie s'est portée acquéreuse d'une partie de la parcelle ZK n°39 (sur le plan p8, il est indiqué les partitions de la parcelle n°39 (les sous-parties « 39p », avec « p » pour partie).

Propriete de Mmes [REDACTED]
Acquisition par la Commune d'Holnon

PROJET de DIVISION

Partie (« p ») de la parcelle avant division qui sera acquise par la mairie et deviendra la ZK56

« Parcelle avant division ZK39 »



RENDREMENTS CADASTRAUX		Echelle 1:1000	
------------------------	--	----------------	--

Pascal LEDUC - Geometre Expert Foncier
10 Rue Jean Cassin
69100 Saint-Jean-Sulias
Tel: 04 78 40 10 10

- La partie que la mairie a achetée est devenue ZK n°56 :

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ Page 1 sur 1

ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	02 0	COM	082 HOLNON	TRES	558	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	400237															
Propriétaire		PBC6XW		COM COMMUNE D'HOLNON																					
PROPRIÉTÉS BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SEC	N° PLAN	C PART	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AP	NAT LOI	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLI	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEGM
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER																	
AN	SECTION	N° PLAN	N° OIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	F DDP	S TAR	SLF	GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille				
24	ZK	56		LE ROYART COUTTE	B01	0039	1	182A	J	1	01		97 08 72 81	75,85											
								182A	K	1	02		24 27	23,31											

Sources : Direction Générale des Finances Publiques page 1

Nouveau nom de la parcelle acquise (ZK56)

Ancien n° de la parcelle acquise (39)

Q2 : La note de présentation non technique n'est pas fournie.

Réponse :

Elle est pourtant jointe au dossier en tant que PJ7 (page de garde de la PJ7 reprise ci-contre à droite).

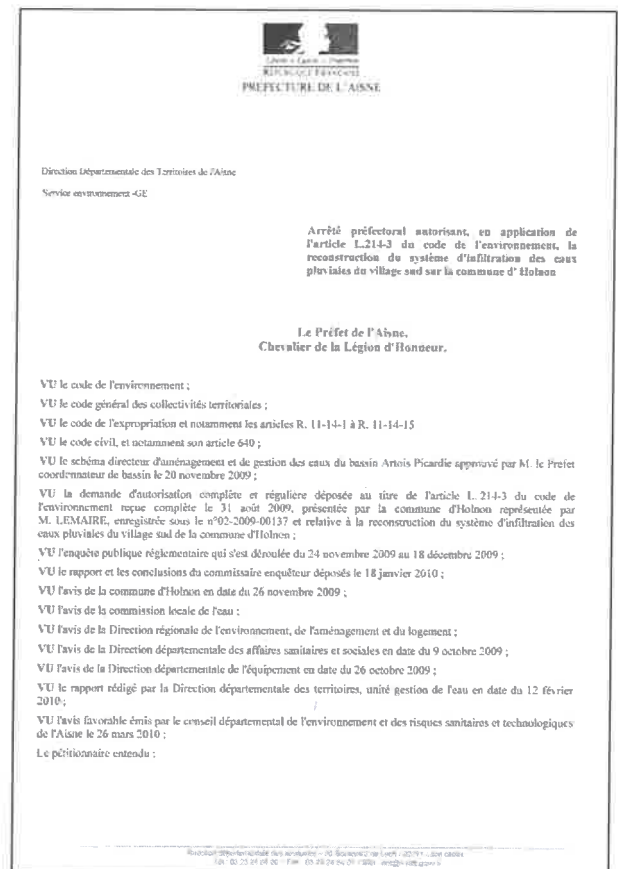


Q3 : Les demandes d'autorisation ou de déclaration déjà déposées par le projet au titre d'une autre législation, avec la date de dépôt et le nom de l'autorité compétente, ne sont pas mentionnées.

Réponse :

Elles sont pourtant écrites dans le rapport en page 5 (reprise du texte ci-dessous en italique gras) et l'arrêté correspondant annexé (PJ5 – 1^{ère} page de la PJ5 reprise ci-contre à droite)

NB : Le système d'infiltration des eaux pluviales du village sud a été autorisé par arrêté préfectoral du 3 mai 2010 repris en annexe 7 au présent dossier (demande d'autorisation reçue complète par la DDT le 31 août 2009, présentée par la commune d'Holnon représentée par M.Lemaire, enregistrée sous le n°02-2009-00137)



Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Florent RISBOURG

